

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'à sa séance extraordinaire du 22 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Victoriaville a adopté le Règlement numéro 1657-2026 modifiant le Règlement numéro 1325-2020 décrétant une dépense de 2 000 000 \$ et un emprunt de 1 800 000 \$ en vue de financer diverses dépenses en immobilisations relatives à l'exécution de travaux de construction ou de réfection d'immeubles, de construction ou de réfection d'infrastructure de rues, de trottoirs et de stationnements, d'asphaltage de diverses rues de la municipalité, à l'acquisition d'immeubles, d'équipements, de machinerie et de véhicules ainsi qu'à des honoraires professionnels reliés aux dépenses d'immobilisations.

Ce règlement a été approuvé le 9 octobre 2026, par les personnes habiles à voter, à l'issue d'une procédure d'enregistrement qui a eu lieu du lundi 5 octobre au vendredi 9 octobre 2026 et approuvé le 14 octobre 2026 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture ou en accédant au lien suivant :

<https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/1657-2026.pdf>

VICTORIAVILLE, le 23 octobre 2026

La greffière,

ROSANE ROY

